

## Quelle crise pour l'archéologie préventive française ?

Aujourd'hui, tout le monde reconnaît que l'archéologie préventive française traverse une crise sans précédent, alors qu'il y a encore peu de temps (2 ans), d'aucuns espéraient encore nous faire croire que tout allait pour le mieux dans le meilleur des mondes.

### **Il faut dire que depuis tout s'est accéléré !**

Tous les voyants sont désormais au rouge : faillite d'opérateurs privés avec leurs cortèges de licenciements, suppressions d'emploi dans les services archéologiques de collectivité territoriales (voire fermeture de services entiers), chute continue des « parts de marché » de l'Inrap avec retour à la case Pôle Emploi pour des centaines de CDD, incertitudes pesant sur les services déconcentrés du ministère de la Culture... Notre discipline n'a jamais été aussi fragilisée. Il ne fait pas bon aujourd'hui en France être archéologue et encore moins archéologue précaire.

### **La crise économique a bon dos !**

Rien de plus facile alors que de pointer du doigt la crise économique du pays. Cela présente tout de même l'avantage pour les tutelles (lire page 2), de n'avoir rien d'autre à faire que d'attendre patiemment... « Puisqu'on vous dit que ça va repartir ! » (rengaine de la tutelle Culture en Conseil d'administration de l'Inrap depuis 3 ans...)

### **C'est pratique : mauvais diagnostic = mauvais remèdes...**

Aujourd'hui, le dumping scientifique exacerbé (il est où le bilan scientifique qualitatif ?) que se livrent tous les acteurs de l'archéologie préventive a pour conséquence une baisse drastique des moyens et notamment des moyens humains sur les opérations. Et les moyens humains c'est quoi ? C'est simplement de l'emploi... C'est ce qui permet aux CDI de ne pas partir en très grand déplacement, c'est ce qui permet aux CDD de travailler ! Alors aux défenseurs de la loi de 2003 qui claironnent que cette loi a permis de créer de l'emploi pour justifier le développement des entreprises privées, c'est à cette même loi que l'on doit aujourd'hui la destruction de centaines d'emplois... Et pire encore, tout cela s'est accompagné d'une dérive qui réduit l'archéologie préventive à une pure prestation de service de libération des terrains... une archéologie alibi ! Quoi de plus normal, puisque la loi de 2003 a transféré la maîtrise d'ouvrage aux aménageurs, qui n'ont d'autres intérêts qu'une libération rapide et bon marché de la contrainte archéologique. Le fondement même de la discipline la sauvegarde du patrimoine archéologique par son étude et la production de connaissance pour l'ensemble de la collectivité est piétiné tous les jours !

**C'est ce fondement qui doit être aujourd'hui remis au centre de toute réforme !**

**Ces dernières années, on a assisté non seulement à la fin des Grands Travaux mais aussi à des changements majeurs dans l'aménagement du territoire, et notamment dans la nature et la taille des projets.**

Les programmes routiers et autres linéaires, ainsi que la création de ZAC sont arrivés à leur terme ou remis en question ; c'est donc une part majeure de l'archéologie préventive qui est aujourd'hui remise en cause et qui explique en partie la baisse actuelle de l'activité, bien plus que la crise. Pourtant l'aménagement ne s'est pas arrêté mais les travaux sont d'une autre nature.

Cette évolution n'a pas été anticipée, loin de là, et aujourd'hui la politique d'archéologie préventive menée dans la plupart des régions n'a pas du tout intégré ces changements fondamentaux. Dans certaines régions où les Grands Travaux ont longtemps constitué l'essentiel de l'activité, on découvre bien tardivement qu'une autre archéologie préventive est possible. Pourtant déjà dans les années quatre-vingt-dix, certaines régions avaient fait la démonstration que le suivi des petits et moyens travaux permettaient de développer une archéologie préventive puissante, avec des résultats tout aussi intéressants que sur ces Grands Travaux, voire plus.

Mais même là où une archéologie préventive, en dehors des Grands Travaux, a été mise en place, les changements profonds dans la nature de l'aménagement du territoire bousculent tout. En quelques années, on a assisté à une diversification croissante des projets d'aménagement et à une réduction de leur taille moyenne <sup>(1)</sup>, ainsi qu'à une concentration de ces projets sur des zones géographiques restreintes. Aujourd'hui, gérer la « grande surface » ne se fait donc plus par l'intermédiaire des grandes ZAC, mais par le cumul de nombreux petits projets, de nature et de surface très diverses, s'implantant dans certaines zones et

s'agglomérant petit à petit, ce qui s'observe essentiellement autour des agglomérations, des grands axes et des plaines côtières.

**Scientifiquement, l'archéologie préventive de ces espaces fragmentés a un potentiel énorme, par les surfaces cumulées concernées et par une meilleure représentativité.**

Cela suppose aussi un suivi beaucoup plus lourd, que ce soit en termes de politique de prescription, de mise en place des opérations et de réalisation technique et scientifique. Le principal critère pour la prescription n'est plus alors la surface du projet mais la zone dans laquelle il se situe. Une partie de ces aménageurs ne sont pas des professionnels et la gestion de ces dossiers est donc plus complexe. Les problèmes administratifs et techniques sont légion. L'exploitation scientifique de cette masse de données devient un travail à long terme, utilisant chaque nouvelle opération comme un échantillon supplémentaire dans un espace donné, dans lequel des hypothèses scientifiques détaillées sont déjà émises, hypothèses que chaque nouvelle opération viendra potentiellement confirmer, ou non.

**Aujourd'hui, même sans Grands Travaux, ni ZAC, ni projets routiers, il est donc parfaitement possible de construire une archéologie préventive plus ambitieuse, en croissance.**

Mais celle-ci nécessite des changements profonds à tous les niveaux. La priorité, qui est encore aujourd'hui donnée aux Grands Travaux, voire à des travaux un peu moins conséquents, est une politique à court terme, qui témoigne d'une méconnaissance totale de l'aménagement du territoire et du bilan de la recherche. C'est notamment le cas au niveau de la prescription dans certaines régions, mais aussi dans la mise en place des opérations, dans les relations avec les aménageurs et surtout dans la communication. Il s'agit de

faire comprendre, à tous les niveaux, que cette archéologie des espaces fractionnés est la seule archéologie préventive possible pour les années à venir et qu'elle a, par ailleurs, le grand avantage d'être peu susceptible de souffrir des aléas de la situation économique du pays puisque le nombre de ces aménagements, qui font effectivement l'objet d'une opération archéologique, est (encore) très restreint. Le potentiel scientifique est énorme mais n'est que très rarement développé.

**La tombe princière de Lavau est d'ailleurs un parfait exemple d'une telle politique.**

Depuis un quart de siècle chaque année, quelques parcelles, souvent de quelques hectares, sont diagnostiquées dans ce secteur de la périphérie de Troyes. Ces opérations, dont l'intérêt a souvent été contesté de toute part, ont cependant régulièrement livré des vestiges, ce qui permet aujourd'hui d'insérer ce site dans un contexte plus large, en comprenant notamment sa relation avec d'autres nécropoles, voire avec des habitats.

**L'archéologie préventive des espaces fragmentés est l'avenir de la discipline, à nous de l'exiger et à charge pour le ministère de l'impulser à tous les niveaux (CIRA, SRA, Inrap,...). Cette évolution incontournable pour la sauvegarde du patrimoine archéologique français devrait de plus inciter le ministère à agir par une réforme structurelle du dispositif actuel, notamment en vue d'enrayer la dispersion des données résultant de la multiplication des intervenants. Car cette archéologie nécessite, encore plus qu'avant, une stabilité des équipes et elle n'est donc pas compatible avec les aléas du marché.**

<sup>(1)</sup> La surface moyenne d'un diagnostic réalisé par l'Inrap était de : 7 ha en 2008, 6,1 ha en 2010, 4,9 ha en 2012 et 4,1 ha en 2014. (Source : calculs d'après rapport d'activité de l'Inrap)

# « Carbonisation » (?) fonctionnelle des directions interrégionales...

*Depuis plus de 4 ans, la DRH de l'Inrap travaille au projet d'harmonisation fonctionnelle des directions interrégionales. Après un gros travail de recensement et 2 ans de négociations chaotiques ce projet de réorganisation est lancé... reste à suivre dans les instances spéciales sa mise en œuvre au niveau de chaque direction interrégionale.*

« **Approfondir la synergie** » « **responsabiliser l'échelon déconcentré dans la déclinaison de la stratégie** » « **faciliter le dialogue de gestion** »... au-delà de cette ambition poétique, l'harmonisation prévoit une **redéfinition des rôles et une modification du rattachement hiérarchique** de certaines fonctions : AST, Adjoint Administrateur, Adjoint AST, Logisticien qui deviennent respectivement : Responsables scientifique et technique, Secrétaire général, responsable scientifique et technique adjoint, responsable des affaires générales et immobilières.

## **Le changement c'est maintenant !**

Même si elle relève d'une amélioration du projet de la précédente direction, la version finale présentée aux instances centrales puis en Conseil d'Administration ne satisfait que partiellement les revendications inscrites dans un courrier intersyndical transmis à l'été 2014 : à la demande des OS, d'ajourner le projet en vue de mieux superposer l'organisation de l'institut à la carte issue de la réforme territoriale en cours, la direction générale n'a pas donné suite. Toutefois, l'idée indéfendable de sortir les AST de la filière scientifique et technique pour les mettre en hors filière et hors catégorie a heureusement été abandonné, de même que le classement en hors filière et hors catégorie des adjoint administrateur, futurs secrétaires généraux. La direction a aussi accepté de nommer les futurs RST et RSTA pour une durée de 3 ans renouvelable après évaluation, mais n'a pas souhaité mettre une limite au nombre de renouvellements possibles. Enfin, la création d'un machin appelé « pôle veille concurrentielle » a lui aussi été oublié. Au final, ce sont 13 créations de postes qui ont été annoncées, alors que le projet initial prévoyait une augmentation de 38,8 ETPT...

## **On charge les Assistant(e)s Opérationnel(le)s !**

Les assistants opérationnels restent AO, mais...

La première version de l'harmonisation « façon nouvelle direction » prévoyait de garder le lien hiérarchique des assistants opérationnels avec le responsable scientifique et technique : RST, dans une organisation assurant la cohérence de l'ensemble des fonctions concourant à la préparation et au soutien des opérations archéologiques.

La deuxième version, dégainée lors de l'ultime réunion de négociation, attribue un nouveau rattachement hiérarchique des assistants opérationnels aux secrétaires généraux (anciens adjoints administrateurs). A l'occasion de cette réunion, en octobre 2014, la direction générale ne s'est pas cachée d'avoir modifié son projet en vue de l'adapter aux « défis » que la conjoncture 2015 impose à l'établissement.

**Parmi ces enjeux, celui de la mobilité** exige une contribution active des AO et leur assigne le mauvais rôle : assurer la mobilité par l'affectation des personnels en très grand déplacement. De plus, comme si la planification, le suivi de l'activité, la gestion des hébergements ne suffisaient pas, l'harmonisation propose de transférer également aux AO la charge du suivi des frais de déplacements au moyen d'un énième logiciel (en plus d'IP, excel, File maker, agresso, Planisware et du carnet à spirale !).

## **Avis unanimement contre des instances centrales**

**Les membres du CHSCT-central** ont voté à l'unanimité contre le projet estimant ne pas avoir les moyens d'évaluer son impact sur des agents fonctionnels hyper sollicités ces dernières années (notamment dans le cadre de la mise en œuvre des procédures DT/DICT et du projet SGA mené à marche forcée avec le succès que l'on sait...). Il a été jugé regrettable que les créations de poste ne puissent bénéficier prioritairement aux agents dans l'attente d'un reclassement alors que des discussions sont simultanément menées sur la prévention de l'inaptitude. Enfin, le projet managérial (projet d'encadrement) relatif à l'harmonisation est carrément flou. **Les membres du CT-central** ont aussi voté contre, tout en soulignant les avancées obtenues par rapport au projet initial, mais en regrettant notamment la décision de modifier le rattachement hiérarchique des AO qui démontre la volonté de la direction d'avoir une gestion purement comptable des affectations des personnels et non une gestion scientifique de la composition des équipes.

**Au Conseil d'Administration**, les représentants du personnel ont voté contre, mais le projet a été adopté...



# Archéos

## Inauguration de la caverne Chauvet, les archéos de l'Inrap y étaient !

**Vendredi 10 avril 2015, une délégation de cinq archéologues de l'Inrap Rhône-Alpes a réussi à s'infiltrer à l'inauguration de la caverne Chauvet en présence de François Hollande et de Fleur Pellerin.**

L'objectif était de faire entendre au Président de la République et à la Ministre de la Culture, ainsi qu'au public présent les problèmes que rencontre l'archéologie préventive publique dans sa mise en concurrence. Des tracts ont été distribués et les personnes interpellées, dont de nombreux élus, ont souvent été surpris par les problèmes et le

**dans l'action !**

statut de l'archéologie qu'ils ne connaissaient pas.

Des contacts ont été pris avec la presse locale et nationale. Un article sortira notamment dans la Tribune...

Cette délégation a été entendue, juste avant la fin des discours afin d'empêcher l'interpellation du Président de la République par les agents de l'Inrap, par David Zivie conseiller patrimoine de Fleur Pellerin, Benoit Kaplan, sous directeur de l'Archéologie, Pierre Dubreuil et Dominique Garcia.

Tous se sont dits attentifs à nos revendications, d'ailleurs D. Zivie estime les avoir déjà bien comprises de la part des syndicats. Pour B. Kaplan, il faut que l'Inrap cesse d'être déficitaire et il œuvrera à l'amélioration de la perception de la redevance.



Ils sont dans l'attente des conclusions du rapport de Martine Faure (députée chargée de mission par le premier ministre sur l'archéologie préventive). D'abord prévu fin mars, le rendu du rapport devrait se faire début mai, ce délai supplémentaire est pour eux un signe positif et le gage d'une attention soutenue.

D. Garcia reconnaît une baisse des moyens aussi bien pour les opérateurs privés que pour l'Inrap, préjudiciable à l'archéologie et à la santé des agents (...). Il souhaite que les services de l'État exercent un contrôle accru sur les moyens alloués aux chantiers et à leurs études. Cette concurrence agressive entre les différents opérateurs entraîne une baisse des coûts pour les aménageurs, mais nuit à la sauvegarde du patrimoine.

### Ne lâchons rien !

Valence, le 13 avril 2015

Communiqué de l'intersyndicale locale (CGT/FSU)

Membre de la délégation de l'Inrap sous le chapiteau, écoutant F. Hollande avant de tenter de l'interpeller à l'issue du discours (cherchez François...).



**Bulletin d'adhésion au SGPA CGT-Culture**

**Avril 2015**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : ..... Région : .....

Tel : ..... Email : ..... INRAP SRA Autre : .....

A retourner à CGT-Culture, 61 rue de Richelieu, 75002 PARIS - email : [sgpa.cgt-culture@culture.gouv.fr](mailto:sgpa.cgt-culture@culture.gouv.fr)

Tel : 01 40 15 51 86 - Fax : 01 40 15 51 77 - internet : <http://www.cgt-culture.fr>